

CULTIVONS LE FUTUR#01

PENSER - AGIR - CONSTRUIRE ENSEMBLE



Eclosio
L'ONG DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

HIVER 2019

PROTECTION SOCIALE: DROIT ACQUIS?

**MIGRANTS • TRAVAILLEURS NUMÉRIQUES • COOPÉRATIVES
CONGÉS PARENTAUX • ÉTAT PROVIDENCE**

ECLOSIO.ORG



03 ÉDITO

**QUAND VOIX SOLIDAIRES
ET CULTIVONS LE FUTUR! S'UNISSENT...**
CLAIRE WILQUET



04 REGARD SUR

**LIRE POUR SE SOUVENIR:
L'ESCLAVAGE, UN PASSÉ REFOULÉ**
EVE LEGAST



07 DOSSIER

**PROTECTION SOCIALE:
DROIT ACQUIS?**



**07 ÉVOLUTION DE LA PROTECTION
SOCIALE EN BELGIQUE**
GEOFFROY MATAGNE

**17 LA MIGRATION
ET LES DROITS SOCIAUX**
INTERVIEW DE JM LAFLEUR

**10 QUELLE PROTECTION SOCIALE
POUR LE TRAVAILLEUR DU NUMÉRIQUE?**
FABIENNE KÉFER

**20 LE CONGÉ PARENTAL
À L'UNIVERSITÉ**
MARTINE EVRAUX

**13 COOPÉRATIVES
ET SÉCURITÉ SOCIALE**
JULIEN DOHET



21 RÉFLEXION

**L'AGROÉCOLOGIE, L'ALTERNATIVE
AUX BESOINS ALIMENTAIRES MONDIAUX?**
CLAIRE BROUWEZ

**CULTIVONS
LE FUTUR#01**



QUAND VOIX SOLIDAIRES ET CULTIVONS LE FUTUR! S'UNISSENT...

Vous en avez peut-être eu vent, une nouvelle ONG a vu le jour à l'ULiège: Eclasio. Elle est née du mariage des deux ONG de notre université: UniverSud-Liège, basée à Liège et ADG basée à Gembloux. En se rapprochant, les deux ONG ont également unis leurs magazines respectifs: le *Voix Solidaires* liégeois et le *Cultivons le futur!* gembloutois, pour former le *Cultivons le futur 2.0* que vous tenez entre les mains. Un magazine qui évolue donc, mais une volonté qui reste la même: susciter l'engagement dans notre université, sur nos territoires et au niveau mondial pour une société plus durable et plus solidaire. Pour poursuivre cet objectif, quel meilleur sujet que celui de la protection sociale? Solidarité organisée au niveau de la société, elle a été érigée en droit universel inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Pourtant, selon l'Organisation Internationale du Travail, 55% de la population mondiale en est encore privée. En Belgique, le modèle de protection subit de nombreuses transformations au point d'être menacé. Décrypter ces évolutions et ces enjeux nous permettra de dessiner le modèle de protection que nous voulons pour aujourd'hui et demain. 🌱

CLAIRE WILQUET



Eclasio
L'ONG DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Avec le soutien de:



Belgique
partenaire du développement



ÉDITEUR RESPONSABLE

VALÉRIE WAMBERSY

COORDINATRICE DU MAGAZINE

CLAIRE BROUWEZ

UNIVERSUD-LIÈGE ASBL

TRAVERSE DES ARCHITECTES 2

BÂTIMENT 3

4000 LIÈGE

INFO@UNIVERSUD.BE

EN COLLABORATION AVEC ECLOSIO

PASSAGE DES DÉPORTÉS 2

5030 GEMBOUX

INFO@ECLOSIO.ORG

WWW.ECLOSIO.ORG

DESIGN & MISE EN PAGE

MATHIEU RÜTIMANN

WWW.PEPUPE.BE

COMITÉ DE RÉDACTION

R. BRAHY, C. BROUWEZ, L. DEUTSCH,

É. DESSY, JJ GRODENT, J. HAMERS,

JM LAFLEUR, M. LUCENO,

B. MACCATORY, N. MOULA,

M. MOUTSCHEN, P. OZER, G. PIROTTE,

G. ROMMELAERE, P. VINCENT,

L. COURARD, V. WAMBERSY,

C. WILQUET

Cette œuvre est mise à disposition
sous licence Attribution 2.0 Belgique.
Pour voir une copie de cette licence, visitez
<http://creativecommons.org/licenses/by/2.0/be/>





LIRE POUR SE SOUVENIR: L'ESCLAVAGE, UN PASSÉ REFOULÉ

Imaginez... Le jour se lève. Vous vous levez et, le ventre presque vide, vous partez travailler dans les champs. Pas parce que vous êtes paysan, non. Parce que vous êtes esclave. Votre journée est rythmée par le soleil brûlant, la canne à sucre à découper, la morsure du fouet des contre-maîtres. Par moment, un cri retentit. Sans doute encore un homme battu, une femme violée, un enfant frappé. À force, vous n'y faites plus attention. Ici, l'homme blanc est Dieu. Vous, vous êtes noir et condamné à l'enfer. Votre famille, si vous avez la chance de la connaître, vit comme vous. Au jour le jour. Encaissant les coups physiques et mentaux. Essayant de garder espoir. Car l'espoir se perd si vite quand on sait que la souffrance n'a pas de fin. Quand on sait que la liberté ne viendra jamais.

L'ESCLAVAGE EN QUELQUES MOTS

Durant quatre siècles, l'esclavage, ce système social dans lequel des hommes et des femmes en possèdent et exploitent d'autres, était la norme dans les Caraïbes et en Amérique. Mis en place par les Européens tirant d'énormes richesses de l'exploitation humaine dans des îles lointaines, l'esclavage a concerné le monde entier. Alors que cette époque nous paraît lointaine, il est intéressant de se rappeler que l'esclavage n'a été aboli qu'en 1832 en Jamaïque - soit un an après la création de notre État Belge - et au Brésil en 1888.

Les richesses générées par l'esclavage ont permis la fondation de villes telles que Liverpool par des marchands d'esclaves, ainsi que directement financé la Révolution Industrielle en Europe. La déportation massive d'Africains et d'Africaines a eu une telle ampleur qu'elle est aussi appelée l'Holocauste noir et est considérée comme la première déportation, exploitation et exécution massive arbitraire à grande échelle dans l'histoire.

“
L'HISTOIRE,
N'A PAS ÉTÉ ÉCRITE PAR LES ESCLAVES.
ON NE SAIT QUE TRÈS PEU DE CHOSES
SUR LEUR VIE.
”

Basé sur la déportation et l'exploitation d'hommes, femmes et enfants africains, l'esclavage a graduellement mené à la création d'une société à part entière basée sur le commerce triangulaire. Ce triangle imaginaire représente la trajectoire des navires commerciaux partant d'Europe chargés de babioles en destination de l'Afrique, où ils échangeaient leur cargaison contre des captifs et captives africains. Ceux-ci étaient acheminés jusqu'en Amérique et dans les Caraïbes, où ils produisaient des matières telles que le sucre et le coton, qui étaient enfin ramenées en Europe pour être vendues et créer des richesses.

Au fil du temps, les plantations possédant des esclaves sont devenues des microsociétés à part entière. Les enfants nés sur les plantations, n'ayant jamais connu d'autre réalité, naissaient, (sur)vivaient et mouraient dans la privation de liberté. Un ordre social strict se mit en place selon les tâches attribuées à chacun.e, ainsi que selon la couleur de peau. Dans cette hiérarchie, les plus avantagés étaient les blancs, qui, de par leur couleur, jouissaient automatiquement d'une liberté totale à tous niveaux. Venaient ensuite les métis, souvent les enfants illégitimes des maîtres de la plantation et assignés aux tâches des moins pénibles. En bas de l'échelle, les noirs assument les éreintants travaux des champs dans des conditions sanitaires souvent déplorables. À la fin de l'esclavage, on dénombrait en Jamaïque 33 esclaves noirs ou métis pour un seul blanc.

L'HOMME BLANC OU LE POUVOIR DE L'ÉDULCORANT

Cependant, alors qu'ils étaient majoritaires, on ne sait que très peu de choses sur la vie de ces esclaves. L'histoire, en effet, n'a pas été écrite par eux, mais bien par leurs maîtres. Racontant leur point de vue d'hommes libres et blancs - les femmes n'ayant pour la plupart pas voix au chapitre -, les maîtres ne dévoilent qu'une vision tronquée de l'esclavage.



PORTE DU NON RETOUR À OUIDAH AU BÉNIN

Leur vision, fortement influencée par leurs intérêts politico-économiques, est généralement empreinte de racisme, de paternalisme et d'eurocentrisme. Cette vision partielle est en fait ce qui est parvenu jusqu'à nous et repose sur différents mensonges.

Tout d'abord, capturer et exploiter d'autres êtres humains à si grande échelle nécessite une justification. Dans le cas de l'esclavage, le concept de race a été avancé. Ne reposant sur aucune vérité biologique, la notion de race permettait aux maîtres blancs de justifier l'esclavage des populations noires au nom d'une hiérarchie imaginaire. Bien qu'abolitionniste, le philosophe Condorcet lui-même considérait les Noirs comme étant le chaînon manquant entre l'homme et le singe. C'est donc dire que les esclavagistes avaient une vision bien peu humaine des populations noires.

Alors que les maîtres considéraient leurs esclaves comme étant à la limite de l'animalité, cela ne les empêchait pas pour autant de profiter sexuellement d'eux, au risque de se mettre en porte-à-faux avec leurs propres arguments. En effet, le corps des esclaves étant la propriété de leur maître, le consentement importait peu lorsqu'un propriétaire voulait jouir de son investissement. Les femmes, mais aussi les hommes esclaves étaient victimes de sévices et abus sexuels. Dans la société religieuse et de bonnes mœurs de l'époque esclavagiste, de tels agissements, bien que généralisés, étaient tus pour ne pas affecter la bonne réputation des planteurs. On n'en retrouve donc que peu de traces dans les sources historiques, où les réalités sont souvent décrites à mi-mots, comme c'est le cas dans journal de Lady Nugent qui décrit la grande proximité des maîtres avec leurs esclaves.

Une autre excuse souvent mentionnée pour justifier la violence faite aux esclaves était leurs manquements intellectuels. Tels des chevaux à dresser ou des lions à dompter, seule la menace physique pouvait rendre obéissante cette masse noire présumée stupide. Alors que, sans leurs esclaves, les maîtres auraient perdu toute leur richesse, ils ne se gênaient cependant pas pour créer des moyens de torture qui rivalisent aujourd'hui avec les pires films d'horreur : affamement, membres brûlés, ingestion de déjections... Dans une époque célèbre pour son puritanisme et ses bonnes mœurs, la face sombre de l'homme blanc s'exprime librement vis-à-vis de ses esclaves.





UN TABOU MODERNE... ET COMMENT EN BRISER LES CHÂÎNES

L'esclavage a eu des conséquences désastreuses. Sur l'Afrique d'abord, puisque le continent s'est vu voler ses forces de travail, mais aussi sur le plan humain. Les sociétés caribéennes et étasuniennes peinent toujours à se relever du traumatisme des plantations. Le racisme, loin de reculer, progresse sans cesse - en témoignent les résultats des élections étasuniennes avec Donald Trump, et, tout récemment, brésiliennes avec Michel Temer, tous deux de droite. Pourtant, on parle peu de l'esclavage, voire pas du tout.

Alors que la Seconde Guerre mondiale est abordée dans une multitude de médias, l'esclavage et la colonisation qui lui succéda restent des sujets tabous dans la société européenne. Ceci peut s'expliquer par le fait que les Juifs, victimes de l'Holocauste du 20e siècle, ont laissé derrière eux des écrits racontant leur peur, leur fuite, leur souffrance, leur désespoir. Qui, en effet, n'a jamais lu ou entendu parler du Journal d'Anne Franck? Des esclaves, en revanche, il ne reste rien. L'histoire est écrite par les vainqueurs a dit Georges Orwell, et les esclaves, même après l'abolition, n'en n'étaient pas.

Comment, dès lors que les sources manquent, rendre vie aux milliers de personnes déportées, exploitées, torturées, violées et assassinées au nom du commerce de biens? Comment rendre compte de ce qu'implique le fait de ne pas s'appartenir soi-même, de ne vivre que parce que son maître accepte de nous laisser vivre? Comment restaurer l'humanité de ces personnes, trop longtemps considérées comme des animaux?

Pour rendre leur voix aux oublié.e.s de l'histoire et raviver le souvenir de l'esclavage, des auteurs et autrices noir-es issu-es des Caraïbes ont, dès les années 1990, commencé à écrire des autobiographies fictionnelles d'esclaves. Par la fiction, ils comblent les trous laissés par l'histoire et permettent aux lecteurs de découvrir les émotions, les sensations et les pensées de leurs ancêtres. En apportant un nouvel éclairage sur l'esclavage, ils contribuent à entretenir la mémoire des oublié.e.s. Pour le lecteur, se plonger dans une de ces œuvres permet un véritable voyage dans le temps dont on ressort plus empathique et plus conscient de notre histoire mondiale.

“
**L'ESCLAVAGE
ET LA COLONISATION
QUI LUI SUCCÉDA RESTENT
DES SUJETS TABOUS**
”

La littérature, de par l'empathie qu'elle suscite, peut servir de base pour aborder l'esclavage. Dans un cadre scolaire, par exemple, la lecture d'une autobiographie fictionnelle permet de déconstruire les mythes et d'enseigner aux élèves l'esprit critique: même les livres d'histoire ne sont pas parfaits. Seuls l'art et la littérature peuvent rendre l'aspect humain des tragédies. C'est d'ailleurs au niveau scolaire, entre autres dans le cadre des cours d'histoire, de français, de philosophie, que la thématique de l'esclavage peut être abordée en profondeur. En discuter permet aux jeunes de prendre conscience du passé compliqué et violent qui lie étroitement l'Europe, l'Afrique et les Amériques.

Bien entendu, tous les professeurs ne se sentent pas toujours prêts ou aptes à discuter d'une problématique si délicate, particulièrement devant des publics fortement diversifiés. La création d'associations expertes en la matière, et auxquelles les enseignant.e.s pourraient faire appel en cas de difficultés à aborder le sujet constitue une alternative de loin préférable au silence.

Le silence n'a en effet plus sa place alors que le passé esclavagiste et colonial de notre continent européen est trop souvent oublié. Le système de l'esclavage, qui a façonné la face du monde durant quatre siècles, est à la base des relations complexes entre l'Europe et l'Afrique. Y penser, c'est reconnaître le passé, et empêcher que de telles horreurs se reproduisent. Car l'esclavage n'est pas terminé: le fait qu'il soit devenu illégal n'y change rien. Le joli euphémisme de traite d'êtres humains cache une réalité tout aussi horrible que celles des plantations sucrières. En se rappelant les crimes commis par les esclavagistes, agissons également pour que le travail des enfants, l'exploitation physique et sexuelle, la vente d'épouses à peine pubères, les conditions de vie misérables puissent, un jour, appartenir au passé. 🌈

EVE LEGAST



ÉVOLUTION DE LA PROTECTION SOCIALE EN BELGIQUE

DE LA CONTRAINTE AU PROJET : UN NOUVEAU PACTE SOCIAL POUR LE 21^e SIÈCLE

Relèvement de l'âge de la retraite, plus grande et rapide dégressivité des allocations de chômage, absence de revalorisation d'allocations sociales, économies dans les soins de santé, les politiques et les réformes des quatre dernières années ont largement continué de s'inscrire dans un contexte d'austérité pour atteindre un assainissement et une viabilité budgétaire du système de protection sociale belge. Dix ans après la crise financière et économique de 2008, les urgences se bousculent (et se concurrencent) sur l'agenda politique et médiatique. Elles sont sociales (augmentation des inégalités, pauvreté infantile, perte de pouvoir d'achat) mais aussi environnementales (changement climatique, transition énergétique) ou (géo)politiques (tensions autour de la gestion des phénomènes migratoires, montée des discours et acteurs populistes, perte de confiance dans les institutions et acteurs politiques traditionnels). Pour comprendre l'évolution de la protection sociale en Belgique et en saisir les enjeux, il est important de la replacer dans ce contexte plus large et de la penser en relation avec d'autres politiques publiques - en particulier les politiques macro-économique, budgétaire et fiscale.

Le système belge de protection sociale s'est construit - dans le conflit entre acteurs politiques, patronaux et syndicaux qui se résout par la négociation sociale - autour d'un rôle nouveau attribué à l'État: celui d'assurer le bien-être social des citoyens. L'objectif historique du Pacte social de 1944 est de maintenir le revenu des travailleurs en cas d'occurrence d'un risque (chômage ou maladie par exemple) mais également d'assurer une certaine redistribution des revenus. Le développement d'un droit social protecteur, de services publics et de la régulation de l'économie par les pouvoirs publics participent entièrement à la phase de construction du modèle social belge, jusque dans les années 1970.

Au cours des dernières décennies, plusieurs processus ont mis ce modèle sous pression: transformation de l'environnement économique international (mondialisation, concurrence internationale et délocalisations), diminution des taux de croissance économique, changements technologiques, désindustrialisation et transformations structurelles du marché du travail¹, contraintes budgétaires liées au vieillissement de la population, revendications pour de nouvelles protections face aux risques sociaux liés aux transformations des structures familiales, développements au niveau européen (Union économique et monétaire, Semestre européen pour la coordination des politiques économiques et sociales), grippage de la concertation sociale. Les débats sur les réponses à apporter à ces problèmes nouveaux ont alimenté les programmes gouvernementaux successifs et les négociations entre les syndicats d'employeurs et de travailleurs. (Comment) faut-il réformer le système belge de protection sociale? Comment adapter les dispositifs aux nouveaux risques sociaux? Pour répondre à ces questions, de nouvelles manières de penser la protection sociale sont apparues et - bien que contestées par certains acteurs, notamment syndicaux - ont influencé les réformes successives du système. En proposant un nouveau diagnostic des problèmes, elles ont promu de nouvelles solutions et attribué de nouveaux rôles à l'État.

À l'origine, la protection sociale est vue comme un pilier fondamental d'une politique économique keynésienne²: elle est en effet d'autant plus importante et légitime qu'elle contribue à stimuler la demande et la croissance. Dans les années 1970 et 1980, dans un contexte post-crise pétrolière où l'inflation et le chômage augmentent de concert, ce modèle est remis en cause par un nouveau paradigme néo-libéral. Celui-ci présente, à l'inverse, la protection sociale et le droit du travail comme des rigidités inefficaces qui nuisent à la croissance et contribuent à créer chômage et inflation.





Dérégulation, privatisation, remise à l'emploi mais surtout politiques macro-économiques visant à réduire dette et déficit publics sont présentés comme les nouveaux instruments clés à mettre en œuvre au plus vite. À partir de la fin des années 1990, se présentant parfois comme une troisième voie entre modèle keynésien et modèle libéral, un troisième paradigme propose un nouveau diagnostic et de nouvelles solutions: le modèle de l'État d'investissement social³ - un temps appelé État social actif en Belgique. Il ne s'agit pas pour lui de démanteler la protection sociale mais de la refondre. Les causes d'un chômage élevé et d'une économie au ralenti seraient à chercher du côté des compétences et du comportement des demandeurs d'emploi et des allocataires sociaux, en décalage avec les besoins modernes du marché du travail. Le rôle de l'État est dès lors positif s'il s'agit, par exemple, d'investir dans le capital humain pour augmenter l'employabilité (et par conséquent le taux d'emploi), d'appuyer la fluidité du marché du travail notamment en développant des politiques pour favoriser l'équilibre vie professionnelle-vie de famille...

On n'a pas assisté en Belgique au passage radical d'un modèle à l'autre à un moment précis mais plutôt à un phénomène d'hybridation progressif. La sécurité sociale belge s'est adaptée, sous l'effet de pressions externes mais à partir de ses institutions et en fonction des réalités économiques et sociales du moment et des coalitions gouvernementales au pouvoir. On peut toutefois observer que depuis la décennie 1980, de nombreuses réformes s'inspirent du répertoire néo-libéral et, de manière croissante à partir des années 2000, de celui de l'investissement social.

Il est impossible d'être ici systématique et de rendre compte des différentes phases des réformes mais l'évolution du système de protection sociale belge peut être résumé de la manière suivante⁴.

Dans un contexte général d'austérité perlé de périodes d'embellies économiques, des contraintes externes liées à la compétitivité internationale (notamment salariale) et à l'atteinte (puis au respect) des critères liés à la monnaie unique ont conduit à des réformes poursuivant comme objectifs prioritaires l'« assainissement des finances publiques et l'équilibre budgétaire (dont celui de la sécurité sociale), l'augmentation des taux d'emploi et la viabilité financière du système face au vieillissement de la population. Elles ont pris de nombreuses formes: plan de modernisation de la gestion de la sécurité sociale, développement de mécanismes de financements alternatifs, sauts d'index, plus grande sélectivité, diminution des taux de remplacement des prestations sociales, diminution de remboursements dans le secteur de la santé, allongement des carrières et limitation des possibilités de départ anticipé à la retraite, poli-

tiques d'activation pour modifier les comportements de recherche d'emploi par un accompagnement, un contrôle (assorti de sanctions) et une responsabilisation individuelle plus stricte des allocataires sociaux, chômeurs mais aussi bénéficiaires du revenu d'intégration.

Le paradigme ambigu de l'État d'investissement social a contribué à

mettre en cohérence une série de mesures existantes et à repositionner le secteur des politiques sociales et des politiques de l'emploi par rapport au paradigme macro-économique devenu dominant dans les années quatre-vingt. La sécurité sociale est sommée de s'adapter pour ne pas nuire à la compétitivité de l'économie nationale. La hiérarchie des objectifs fondamentaux du système de protection sociale se transforme. Au-delà des objectifs originels de maintien des revenus, de redistribution puis de lutte contre la pauvreté, la sécurité sociale est désormais explicitement mobilisée comme un instrument au service de la croissance économique et de l'emploi, ce dernier étant présenté comme la solution par essence à tous les problèmes sociaux (la formule jobs, jobs, jobs résumant cette conviction).

“
**LE SYSTÈME BELGE
 DE PROTECTION SOCIALE
 S'EST CONSTRUIT DANS LE CONFLIT
 ENTRE ACTEURS POLITIQUES,
 PATRONAUX ET SYNDICAUX**
 ”



IDÉES

LECTURE

UNE SI LONGUE HISTOIRE

D'ANDREA LEVY

CAMBRIDGE

DE CARYL PHILLIPS

LA MÉMOIRE LA PLUS LONGUE

DE FRED D'AGUIAR

BELOVED

DE TONI MORRISON

La protection sociale s'est construite à partir d'un conflit et autour d'un projet. Le phénomène récent des gilets jaunes apparaît comme un symptôme parmi d'autres d'une peur croissante de ce que l'avenir réserve et d'un sentiment largement partagé d'insécurité sociale. Il rappelle utilement la centralité du conflit en politique mais interroge aussi la capacité actuelle des mobilisations collectives qui ont historiquement construit et mis en œuvre le pacte social de 1944 d'être entendues. Il pose la question de l'organisation des revendications et des relations entre acteurs politiques, citoyens et corps intermédiaires⁵. Il plaide pour la nécessité de recréer du sens autour d'un projet pour (et non à travers) la protection sociale qui repense et refonde les solidarités et l'engagement de protéger. 🌍

GEOFFROY MATAGNE

1 Entrée massive des femmes sur le marché du travail, chômage masculin dans les industries traditionnelles, demande de main-d'œuvre dans le secteur des services (mais insuffisante pour contrer les effets cumulés de l'offre de main-d'œuvre féminine et de la désindustrialisation). D'un taux de 2,4% en 1973, le taux de chômage passe à 7,9% en 1980. Cette Augmentation prend un aspect structurel dans les années quatre-vingt.

2 Une politique économique keynésienne donne un rôle actif aux pouvoirs publics pour promouvoir la croissance économique en stimulant la demande par exemple par la dépense et l'investissement public en période de récession ou stagnation économique.

3 N. Morel, B. Palier et J. Palme, Towards a Social Investment State? Ideas, Policies and Challenges, Bristol, The Policy Press, 2012.

4 Pour une présentation plus détaillée voir: P. Reman et P. Pochet, transformations du système belge de sécurité sociale in P. Vielle, P. Pochet et I. Cassiers (dir.), L'État social actif. Vers un changement de paradigme, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2005, p. 121-148; G. Matagne, Vers un état social actif: réformer le système belge de protection sociale in J. Beaufays et G. Matagne (éd.), La Belgique en mutation. Systèmes politiques et politiques publiques (1968-2008), Bruxelles, Bruylant, 2009, p. 183-213.

5 Organisations syndicales, patronales, mondes et mouvements associatifs, autant de collectifs porteurs de valeurs, de visions du monde, d'intérêts et s'efforçant de les organiser et les défendre.



QUELLE PROTECTION SOCIALE POUR LE TRAVAILLEUR DU NUMÉRIQUE ?

L'économie numérique a fait naître de nouvelles formes de production et d'emploi, dont l'économie de plateformes. À celle-ci est associé le terme *crowdworking* (de *crowd*, la foule, et *work*, le travail), qui consiste à externaliser le travail vers une foule d'individus - la communauté en ligne - plutôt qu'auprès des travailleurs ou des fournisseurs traditionnels¹. Les travaux proposés sur les plateformes sont variés : petits travaux ménagers ou de bricolage, transport de personnes ou de repas, baby-sitting, réalisation de logos, traductions, classement de fichiers... Les prestataires, qui, la plupart du temps, sont considérés par la plateforme comme des indépendants, sont payés à la tâche. La langue française propose, pour désigner le *crowdworking*, l'expression cybertâcheronnage ou tâcheronnage numérique qui renvoie à l'image de l'artisan ou de l'ouvrier qui effectue des travaux payés à la tâche, qui n'offre que sa main d'œuvre, qui exécute, avec application, des tâches sans prestige².

Ce modèle économique présente divers atouts pour les entreprises et pour les travailleurs, notamment en terme de flexibilité, mais il est aussi la source de nouvelles formes de travail précaire. Les bouleversements apportés par le phénomène d'«ubérisation - externalisation, triangulation des rapports de travail, flexibilisation accrue permettant d'offrir aux entreprises la main d'œuvre juste à temps³ en éliminant le coût du temps improductif... - apparaissent peut-être moins comme une mutation que comme une exacerbation, favorisée par le numérique, d'une tendance constatée depuis plusieurs décennies : la précarisation du travail, d'une part, par le jeu des formes d'emploi atypiques caractérisées par l'intermittence et qui s'inscrivent dans un schéma triangulaire (modèle de l'emploi bref) et, d'autre part, par l'augmentation de l'activité indépendante aux dépens de l'emploi salarié (modèle de l'emploi sans employeur)⁴.

LE DROIT SOCIAL, L'UNE DES PLUS GRANDES RÉALISATIONS DU 20^e SIÈCLE

Le droit social est, sur le plan juridique, l'une des plus grandes réalisations du 20^e siècle. À quelques exceptions près, l'essentiel du droit du travail du 20^e siècle a d'abord été élaboré en Europe de l'Ouest en réaction, tant aux excès de la révolution industrielle, qu'à l'abus des droits reconnus par le droit civil du 19^e siècle.

Le droit civil, né de la révolution française, est façonné sur la base des principes de liberté et d'égalité des citoyens. Ceux-ci sont libres, donc ils peuvent conclure des contrats. Ils sont égaux, donc ils négocient sur un pied d'égalité juridique avec leurs partenaires (il n'y a plus de privilège comme dans l'Ancien Régime). L'égalité juridique peut conduire à des situations inacceptables lorsque les parties n'ont pas une capacité de négociation comparable : le travailleur, le consommateur, le locataire... ne sont pas en situation de négocier d'égal à égal avec leur partenaire contractuel, qui est en position de force pour dicter les conditions du contrat.

Le droit civil et la révolution industrielle vont se conjurer pour faire progressivement glisser les travailleurs vers un état de misère matérielle et morale : salaires dérisoires ; journée de travail de treize, quatorze voire seize heures ; occupation de jeunes enfants ; sécurité et hygiène déplorables ; accidents nombreux aux conséquences mal ou pas réparées...

Le droit du travail est né de la volonté de porter remède à cette situation misérable, en limitant la liberté des parties au contrat de travail de choisir leurs conditions contractuelles. Il s'est ensuite développé, surtout après la première guerre mondiale, au gré du rapport de force entre le patronat et les salariés. Il est à la recherche d'un équilibre entre les réclamations des salariés en termes de justice sociale et les contraintes économiques des employeurs.



LE TRAVAILLEUR DE PLATEFORME EST-IL UN SALARIÉ, UN INDÉPENDANT OU UN TRAVAILLEUR D'UN TROISIÈME TYPE ?

Dans un certain nombre d'hypothèses, le statut d'indépendant des prestataires de plateforme correspond à la réalité (par exemple, ceux qui offrent des services ponctuels de jardinage ou bricolage ne peuvent guère être considérés comme des salariés de la plateforme). Dans d'autres cas, le point de vue de la plateforme est plus discutable parce que le contrôle exercé par elle sur les prestataires est plus serré de sorte que la détermination de l'existence ou de l'absence d'un lien de subordination juridique pose plus de difficultés. C'est singulièrement le cas des chauffeurs *Uber* et des coursiers de *Deliveroo*, dont les actions en vue de la reconnaissance d'un statut de salarié sont régulièrement relayées par la presse. Pourtant, jusqu'ici, de très rares exceptions près, la justice des différents pays concernés n'a pas reconnu le statut de salariés à ces travailleurs. La difficulté provient, notamment, du fait que le modèle industriel qui a inspiré le droit du travail est dépassé par la révolution numérique. Grâce aux outils numériques de communication, bon nombre de travailleurs d'aujourd'hui bénéficient d'une autonomie inimaginable il y a une vingtaine d'années. Mais cette autonomie, en retour, risque de les pousser en dehors du droit du travail⁵, parce qu'elle rend difficile l'identification du lien de subordination, qui est la condition pour bénéficier de la protection du droit du travail. On assiste à un brouillage des frontières traditionnelles entre le travail et les loisirs et entre le salariat et l'indépendance. Alors qu'à partir de la fin du 19e siècle, le droit du travail s'est érigé contre les conditions sanitaires déplorables et les journées de travail inhumainement longues, menaçant la santé et la vie des salariés, aujourd'hui c'est la liberté que confèrent la technologie et une souplesse assumée dans l'organisation du travail qui menace la condition des travailleurs: la dépendance économique et la précarité, mais aussi l'isolement, peu propice à l'organisation de la défense des intérêts professionnels.

L'économie numérique fait redouter à tout le moins la substitution au travail salarié d'une forme de travail indépendant intermittent, échappant à la protection procurée par le droit du travail; par un effet de domino, c'est la fragilisation de la sécurité sociale qui préoccupe.



Ce droit est né avec la civilisation de l'usine: la société industrielle et sa production de masse, une concentration des travailleurs en un même lieu, l'usine. La protection du droit du travail est offerte aux travailleurs subordonnés, c'est-à-dire qui obéissent à un patron.

Ce critère est très important: c'est lui qui déclenche l'application de tout le système protecteur élaboré par la loi (limitation de la durée quotidienne et hebdomadaire de travail, congé de maternité, congés payés, sécurité sociale des salariés), protection qui est refusée au travailleur indépendant. Celui-ci négocie à égalité avec ses partenaires contractuels les conditions auxquelles il accomplit ses prestations et finance lui-même une couverture sociale plus modeste que celle du salarié. Il bénéficie d'une protection moindre pour des raisons tenant à l'histoire de la naissance du droit social. L'indépendant subit parfois de fortes contraintes économiques de la part de ses commanditaires - par exemple le franchisé, ou le petit sous-traitant d'une grosse entreprise, qui n'a qu'elle comme cliente. Or, le critère qui déclenche la protection du droit du travail n'est pas le déséquilibre économique d'une relation mais, comme on l'a dit, l'obligation d'obéir.



Si le travailleur du 21e siècle est constamment confronté à la nécessité, pour assurer sa subsistance, de conclure une multitude de contrats en vue de la réalisation de diverses micro-tâches faiblement rémunérées, l'objectif de sécurisation de l'emploi, poursuivi par le droit du travail, et celui de redistribution des richesses par le truchement de la sécurité sociale s'évanouiront rapidement.

PISTES DE SOLUTION POUR UN NOUVEAU MODÈLE DE DROIT DU TRAVAIL ?

L'émergence de la culture de la liberté, amplifiée par le numérique, la dilution de la subordination des travailleurs dotés d'une autonomie toujours plus grande ainsi que la situation de faiblesse économique de nombreux travailleurs qui se trouvent dans une zone grise entre l'indépendance et le salariat, zone qui s'est développée bien avant l'économie numérique, font converger de nombreuses réflexions, de part et d'autre de l'Atlantique, sur l'avenir du droit du travail. Faut-il modifier le critère d'application du droit du travail, troquer la subordination contre la dépendance économique ? Cette idée, très ancienne, est régulièrement débattue mais ne prospère pas, en raison de sa difficile mise en application. Faut-il plutôt sortir de la dichotomie salariat/indépendance par la création d'une catégorie intermédiaire de travailleurs, ni indépendants ni subordonnés, qui absorberait toutes les personnes accomplissant leur travail avec un fort degré d'autonomie (les *crowdworkers* mais aussi les franchisés, les sous-traitants, les concessionnaires de vente, les agents commerciaux...) ? Aussi séduisante que puisse paraître la mise en place d'un troisième statut, cette solution présente plus d'inconvénients que d'avantages, si l'on suit l'expérience des pays qui l'ont mise en place (Espagne, Italie, Royaume-Uni, Allemagne, Canada, notamment). En effet, le risque de classer les travailleurs sous un statut inapproprié, de contourner les règles en principe applicables au profit de règles moins coûteuses socialement n'est pas épargné.

En outre, en instaurant un statut juridique intermédiaire tout en étant moins protecteur, on risque de susciter un déplacement du salariat vers ce nouveau statut, effet opposé à celui recherché par le législateur.

Enfin, il est parfois relevé que la création d'un statut qui serait propre aux travailleurs des plateformes numériques sonne comme un aveu d'échec : l'échec des politiques de l'emploi à améliorer la formation de jeunes et faire reculer le niveau du chômage des travailleurs les moins qualifiés⁶. Le législateur belge doit donc réfléchir à une autre manière d'apporter une protection sociale aux travailleurs du numérique. Le défi est important, la réalisation s'avère complexe du point de vue juridique⁷. Faire entrer le droit du travail dans le 21e siècle, c'est réfléchir à un cadre juridique ajusté à la société contemporaine pour en accompagner l'évolution. C'est aussi tirer les leçons de l'histoire et éviter de reproduire les conséquences désastreuses que, au 19e siècle, une totale dérégulation a engendrées. La solution à ces questions dépend non du juriste mais du politique ; il lui faut combiner le souci de ne pas tuer le dynamisme des entreprises innovantes et la préoccupation de ne pas laisser

une partie des travailleurs sans protection, sans un minimum de garanties de conditions de travail décentes - que ce soit en termes de santé et sécurité au travail, de stabilité d'emploi, de rémunération décente... Assurément, il y a, pour répondre aux défis lancés par la transition numérique aux conditions de travail et à l'organisation du travail, de la place pour un projet politique ambitieux. 🌱

FABIENNE KÉFER

LE PHÉNOMÈNE D'UBÉRISATION EXACÈRE LA PRÉCARISATION DU TRAVAIL

1 C. Degryse, *Les impacts sociaux de la digitalisation de l'économie*, E.T.U.I., 2016, p. 38 (disponible sur <http://www.etui.org/fr/Publications2/Working-Papers/Les-impacts-sociaux-de-la-digitalisation-de-l-economie>).

2 <http://www.cnrtl.fr/definition/t%C3%A2cheron>

3 V. De Stefano, *The Rise of the Just-in-Time Workforce: On-Demand Work, Crowdwork, and Labor Protection in the Gig-Economy* *Comparative Labor Law & Policy Journal*, 2016, vol. 37, n°3.

4 Y. Kravaritou, *Les nouvelles formes d'embauche et la précarité de l'emploi* R.I.D.C., vol. 42, n°1, 1990, pp.129 et s.

5 P. Lokiec, *Il faut sauver le droit du travail!*, Paris, Odile Jacobs, 2015, p. 30.

6 L. Gratton, *Ubérisation de l'économie et droit social Les conséquences juridiques de l'ubérisation de l'économie*, Paris, IRJS Éditions, 2017, p. 113.

7 Pour des pistes de solutions, cons. F. Kefer, Q. Cordier et A. Farcy, *Quel statut juridique pour les travailleurs des plateformes numériques ?* in F. Hendrickx et V. Flohmont (éd.), *La quatrième révolution industrielle et le droit social*, Bruges, la Charte, à paraître, 2019.



COOPÉRATIVES ET SÉCURITÉ SOCIALE

D'UN EMBRYON CONCRET À UNE MENACE INCONSCIENTE¹?

Durant l'année 2018 nous avons eu l'occasion de participer à deux voyages d'étude sur les coopératives de travailleuses et travailleurs en Italie d'abord, puis en France, visitant ou rencontrant au total une dizaine de structures différentes tant dans la taille que dans les domaines d'activités couverts². Lors d'une de ces rencontres à Florence avec un représentant de la CGIL³ le débat a évolué vers la présence des coopératives de service dans le non-marchand liées aux soins de santé et la potentielle complicité, pas forcément volontaire et consciente, de ces structures avec les politiques libérales de détricotage du service public en général et de la sécurité sociale en particulier. Au cours de l'échange, ce représentant syndical reconnaissait l'enjeu fondamental derrière cette interrogation et exprimait sa crainte d'un retour au 19^e siècle où l'absence de service public nécessita pour le monde du travail de se doter de structures de secours mutuels. Mais aujourd'hui, le même représentant estimait que l'urgence était de ne pas laisser filer vers le privé capitaliste, uniquement intéressé par les profits réalisables, les pans désinvestis par l'autorité publique. En cela le mouvement coopératif avait un rôle essentiel à jouer pour capter l'argent public et l'orienter vers des projets réellement sociaux où l'essentiel des moyens financiers allaient vers les bénéficiaires et non vers des actionnaires.

C'est cette réflexion que nous nous proposons de mettre en perspective dans le présent article en rappelant combien les coopératives, complétées par les mutuelles pour le volet santé, avaient en Belgique constitué un embryon particulièrement développé de sécurité sociale en leur sein.

LA QUESTION DES ÉQUIVALENTS DE LA RICHESSE

Parmi les penseurs de la coopération on retrouve le français Charles Fourier dont l'importance posthume dépasse l'œuvre littéraire car ses théories ont été mises en pratique par un de ses disciples à Guise. Une mise en pratique qui a traversé les âges jusqu'à nous et est actuellement une visite que nous ne pouvons que conseiller tant elle rend concrète l'utopie, y compris dans ses dérives potentielles et les nombreux questionnements qu'elle suscite. Le familistère est construit par Jean-Baptiste Godin à Guise à partir de 1860 s'appuyant sur la fabrique de poêles qui lui assure la fortune. Mais au lieu de la conserver pour lui il va s'en servir pour appliquer les idées de Fourier et les développer avec son principe de la redistribution des équivalents de la richesse qu'il théorise dans son livre publié en 1871 *Solutions sociales*. S'il place le logement comme socle, d'où le palais social avec de nombreuses mesures hygiéniques, il y ajoute l'instruction et l'alimentation mais aussi l'idée d'une sécurité sociale accessible à toutes et tous. Dès 1846 il instaure une caisse de secours dans l'usine à laquelle succède dès 1860 une assurance contre la maladie. Caisse de secours pour les dames, caisse de pharmacie, caisse pour les vieux et les invalides... viendront progressivement compléter un dispositif qui atteint sa maturité dès 1872. En 1880, Godin crée l'association du capital et du travail qui permet de transmettre l'ensemble aux familistériens qui, élément négatif et interpellant, formeront rapidement un groupe à part de privilégiés au lieu de continuer à étendre l'expérience et à l'universaliser.





«La construction théorique et la propagation du mouvement coopératif résultent à la fois d'expérimentations pragmatiques et d'utopies qui ont été la source d'innovations sociétales⁵. Les origines de la coopération sont donc doubles et dialectiques. Si d'un côté il y a les théoriciens, il y a aussi d'un autre côté les travailleuses et travailleurs qui vont mettre en place une des formes les plus naturelles de la solidarité, à savoir la coopération. Soit tout simplement le fait de travailler ensemble à la réalisation d'un objectif commun. L'histoire du mouvement coopératif retiendra que ce sont les tisserands de Rochdale qui créeront en 1844 le modèle type tel qu'il se déclinera dans le monde entier. Dans le cadre du présent article, nous nous contenterons de souligner combien dès cette expérience originelle la coopérative, partant de la question primaire de l'alimentation, ne se limite pas à cette dernière mais se conçoit comme une alternative concrète destinée à réorganiser totalement les forces de la production et de la distribution dans l'intérêt du monde du travail. Au départ d'un petit local loué proposant quelques denrées de première nécessité, la Société des équitables pionniers de Rochdale développe une structure solide qui, rapidement, se diversifie au niveau des produits proposés et permet de répondre à la volonté de ne pas se limiter à la distribution mais d'être aussi présent dans la production. Le projet étant également celui d'un changement de société, les coopérateurs de Rochdale développent une bibliothèque, une caisse de secours, une structure d'enseignement... Ils constituent ainsi une contre-société.

LE CAS PARTICULIER DE LA BELGIQUE

Si l'antériorité revient à la maison du peuple de Jolimont, créée en 1872 par des ouvriers membres de l'AIT⁶, il faut attendre la création de la société coopérative gantoise Vooruit (En Avant) en 1881 et son effet d'entraînement, renforcé par la création du POB en 1885, pour que le mouvement coopératif socialiste se mette réellement en marche en Belgique. Le tournant des 19e-20e siècles voit la multiplication des créations de magasins coopératifs. Ce phénomène est illustré par la fondation, à la fin de l'année 1900, de la Fédération des Sociétés Coopératives Belges (FSCB).

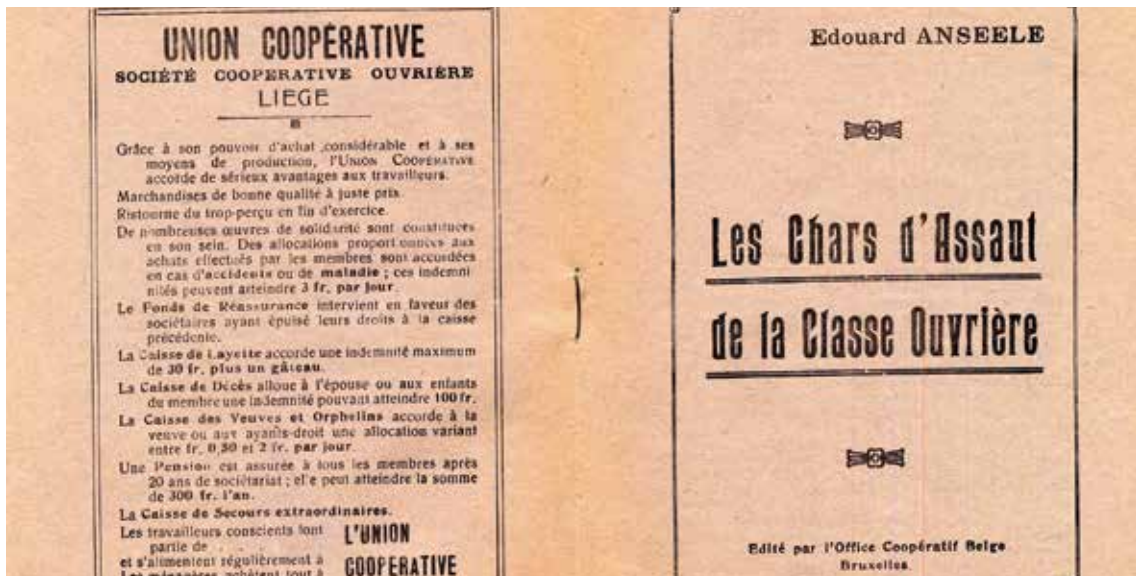
D'obédience socialiste, celle-ci est destinée à devenir l'organe central d'un mouvement qui multiplie les diversifications dans le modèle de l'assurance, des pharmacies... À la veille de la Première Guerre mondiale, le mouvement coopératif est inscrit dans le paysage belge essentiellement via le volet de la consommation, les coopératives de production existantes étant cantonnées à un rôle de fournisseuses des magasins coopératifs. En Belgique, contrairement à d'autres pays où la neutralité politique des coopératives est davantage de mise, le mouvement coopératif se développe tout à la fois comme l'un des ingrédients et l'une des manifestations de la pilarisation. Cela est surtout vrai en ce qui concerne le pilier socialiste et le pilier chrétien. Les libéraux quant à eux n'investissent guère dans des initiatives qui viennent faire directement concurrence aux petits commerçants, qui constituent l'une de leurs bases élec-

torales, bien qu'il existe des traces de coopératives libérales. Partant de l'alimentation, les coopératives socialistes se dotent rapidement d'une boulangerie avant de diversifier l'offre et de se doter de locaux, les fameuses Maisons du Peuple qui sont à la fois locaux des différentes branches du mouvement socialiste, lieu de sociabilité, outil d'éducation politique, centre logistique lors des

grèves et manifestations... formant ainsi le cœur de ce qui se veut la construction ici et maintenant de la société socialiste à venir. Les coopératives authentiques se distinguent ainsi des simples groupes d'achat ou groupes économiques par le fait qu'elles développent des œuvres sociales ainsi que des œuvres éducatives.

Plus largement, les coopératives mettent progressivement en place une sécurité sociale avant la lettre à destination de leurs membres. Ceux-ci peuvent en effet cotiser à diverses caisses: caisse de layette, caisse de chômage, caisse d'accident, caisse de pension, caisse de funérailles... Les montants ainsi collectés sont parfois impressionnants. Par exemple, au début des années 1930, alors qu'elle couvre 239 communes dans cinq provinces différentes et regroupe près de 80 000 membres, l'Union Coopérative de Liège a une caisse de pension qui, à elle seule, s'élève à plus de 37 millions de francs belges.

“
**LES TRAVAILLEURS
 VONT METTRE EN PLACE
 UNE DES FORMES LES PLUS NATURELLES
 DE LA SOLIDARITÉ,
 À SAVOIR LA COOPÉRATION**
 ”



BROCHURE CONSERVÉE À L'INSTITUT D'HISTOIRE OUVRIÈRE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (IHOES)

Ces caisses, fort diverses, gagnent en importance avec le temps. L'aide qu'elles apportent aux bénéficiaires consiste soit en versement d'argent, soit en pain quotidien, soit en possibilité de consulter gratuitement un médecin... L'importance de cette aide dépend du nombre d'années de cotisation, mais aussi du volume d'achats dans les magasins de la coopérative voire du nombre d'années d'affiliation dans les autres organisations du pilier socialiste comme les syndicats et les mutuelles.

L'AVÈNEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Dès les débuts du mouvement coopératif, une tension existe entre deux volontés : d'une part, celle d'une auto-organisation du monde ouvrier et, d'autre part, celle de voir certains services rendus par les coopératives être pris en charge par la puissance publique. Les débats sont particulièrement vifs à partir des lendemains de la Première Guerre mondiale. Le mouvement coopératif socialiste atteint alors son apogée et connaît son âge d'or, mais la puissance qu'il a acquise au sein du mouvement ouvrier a déjà commencé à décliner. Par ailleurs, par l'entrée du Parti Ouvrier Belge au gouvernement, le socialisme commence à investir l'appareil d'État.

Se pose dès lors la question de l'opportunité de tâcher de faire remplir par les services publics certaines des missions dont se sont investies les coopératives. Les avis divergent, parfois de façon très tranchée. Certains, comme le conseiller du gouvernement puis sénateur socialiste Louis de Brouckère, estiment toutefois qu'une synthèse des deux positions est possible : il insiste sur le rôle de démocratie des coopératives, sur leur complémentarité avec le service public, et sur le fait qu'elles constituent un garant contre un État tout puissant.

Après la Seconde Guerre mondiale, la création de la sécurité sociale⁷ donne une nouvelle vigueur à la question. Bien que partiellement gérée par le secteur privé, cette nouvelle institution publique apparaît en effet comme un aboutissement important des revendications du mouvement ouvrier. Mais, dans le même temps, la généralisation à l'ensemble de la population de ces réalisations du mouvement coopératif et la concrétisation d'une partie de son idéal socialiste de la société diminuent l'attractivité des coopératives socialistes, puisque les œuvres sociales internes, qui étaient un facteur de recrutement, perdent de leur intérêt.





Aujourd'hui, alors que l'on assiste depuis plusieurs (dizaines) d'années à un grignotage de la sécurité sociale et, plus grave encore, à un détricotage de sa structure et de sa cohérence⁹. Face aux constats de la dégradation de la protection sociale et du nombre de personnes passant à travers un filet de protection aux mailles de plus en plus larges, des structures associatives se multiplient. Si elles apportent un soutien réel et concret, elles suppléent aussi à un service public rendu défaillant par des choix politiques et participent ainsi à un retour en force de la charité individualisée et conditionnée en remplacement de la solidarité universelle. Sans remettre en cause la sincérité qui guide les nombreuses personnes créant ou s'investissant dans de tels projets, il n'en reste pas moins que, hier comme aujourd'hui, il existe une différence fondamentale entre une coopérative et un service public: même si la responsabilité sociétale est présente dans nombre de coopératives, voire est une partie intégrante de leur projet, une coopérative est d'abord et avant tout au service de ses membres, et ensuite de ses éventuels clients, et non de la collectivité. Un aspect politique qu'il nous semble important de remettre au cœur du débat actuel. 🌍

JULIEN DOHET

¹ Cet article se base sur les recherches qui ont mené à la publication d'une étude au CRISP, étude à laquelle nous renvoyons de manière générale afin de ne pas alourdir inutilement le présent texte: Dohet, Julien, Le mouvement coopératif: histoire, questions et renouveau, CH du CRISP n°2370-2371, Bruxelles, CRISP, 2018.

² Sur ces deux voyages, Dohet Julien, Coopération et syndicalisme. Complémentarité ou concurrence? in d'autres repères Recherches/Perspectives Économiques et Sociales. Revue de la Form'ation André Renard, décembre 2018.

³ Confédération générale italienne du travail.

⁴ K. Panni, Frédéric et Fontaine Hugues, L'album du familistère, Guise, Editions du familistère, 2017.
<https://www.familistere.com/fr>

⁵ S. Swaton, M. Poorter, Mouvement coopératif et coopératives, in R. Holcman (dir.), Économie sociale et solidaire, Paris, Dunod, 2015, p. 9.

⁶ L'Association internationale des travailleurs ou Première Internationale, fondée le 28 septembre 1864 à Londres.

⁷ Sur celle-ci Vanthemsche, Guy La sécurité sociale: les origines du système belge, le présent face à son passé, Bruxelles, De Boeck, 1994 et Feltesse, Patrick et Reman, Pierre, Comprendre la sécurité sociale pour la défendre, Charleroi, Couleur livres, 2006.

⁸ Sur les évolutions voir notamment Vrancken, Didier, Le Nouvel Ordre Protectionnel. De la protection sociale à la sollicitude publique, Parangon, 2010 et Zamora Vargas, Daniel De l'égalité à la pauvreté. Une socio-histoire de l'assistance en Belgique (1895-2015), Bruxelles, ULB, 2018.



LA MIGRATION ET LES DROITS SOCIAUX

Directeur adjoint du Centre d'Études de l'Ethnicité et des Migrations de l'Université de Liège et Chercheur qualifié du FRS-FNRS, Jean-Michel Lafleur (JML) est aussi maître de conférences à la Faculté de Sciences Sociales de l'Université de Liège où il donne différents cours sur les migrations. Il a accepté de répondre à nos questions concernant la migration, les sans-papiers, et les droits sociaux qui y sont liés.

ECLOSIO: La première chose que j'aimerais vous demander, c'est de définir ce qu'est un migrant. Un cliché répandu est celui de la famille syrienne traversant la mer pour venir vers des pays plus sûrs. Qu'en est-il réellement?

JML: Il y a différentes façons de définir le concept d'immigration. Effectivement, les concepts de migrant, d'immigré, d'émigré, de réfugié, de demandeur d'asile peuvent parfois être utilisés de façon interchangeable alors qu'ils recouvrent des réalités différentes. Quand on parle d'un immigré en Belgique, on parle d'une personne qui est née à l'étranger et qui a traversé une frontière pour arriver en Belgique. Il faut faire attention au fait que, dans les chiffres sur l'immigration en Belgique, toutes les personnes qui arrivent sur le territoire ne sont pas nécessairement des étrangers. Par exemple, il y a des enfants qui naissent de parents belges vivant à l'étranger, qui, un jour, décident de venir vivre en Belgique et se retrouvent catégorisés comme des immigrés mais sont bien des citoyens belges. À l'inverse, quand on parle d'étrangers, on a l'impression que tous les étrangers sont nés dans un autre pays, alors qu'il y a aussi des enfants nés sur le territoire belge de parents étrangers et qui, en dépit du fait qu'ils soient nés en Belgique, ne sont pas Belges. Le concept de demandeur d'asile, quant à lui, se focalise sur une très petite portion de la population migrante et comprend les gens quittant leur pays pour chercher une protection en Belgique.

ECLOSIO: Qu'en est-il des migrants illégaux?

JML: Parmi les chercheurs, beaucoup d'entre nous n'utilisons pas le concept de migration illégale car ce vocabulaire est souvent instrumentalisé par des partis populistes ou d'extrême droite pour justifier des traitements d'exception à l'égard de populations dans des situations précaires. Il faut souligner que des populations sans-papiers, sans statut, ne le sont pas spécialement toujours durant leur parcours migratoire. On peut très bien arriver en Belgique avec des papiers, et puis, à la fin des études ou à la perte de son emploi, devenir sans-papiers. Le terme sans-papiers dénote donc d'un statut administratif à un moment particulier du parcours migratoire, alors que le concept d'illégalité tend à uniformiser le statut d'une personne pour délégitimer sa présence.

ECLOSIO: Quels droits sociaux conserve-t-on quand on est sans papiers?

JML: Quand on est sans papiers dans l'Union européenne, toute une série de droits liés à la résidence ou à la nationalité sont inaccessibles. On ne peut pas avoir de contrat de travail en bonne et due forme et, par conséquent, l'accès à des droits associés au travail, comme l'assurance chômage ou des prestations de soin, est soit impossible, soit très compliqué. Il y a cependant des droits minimaux garantis comme l'aide médicale urgente, même si elle reste sujette à l'interprétation des prestataires de soin, ou comme l'accès à l'éducation. Beaucoup d'enfants de sans-papiers sont scolarisés, ce qui crée des drames lorsqu'ils sont forcés de quitter le territoire.





ECLOSIO: Prenons un exemple précis: l'hiver approche, et les sans-papiers n'ayant pas d'abris sont plus susceptibles de tomber malades. Comment peut-on être pris en charge lorsqu'on souffre d'une grippe ou d'une pneumonie?

JML: L'aide médicale urgente s'adresse aux personnes qui sont vraiment en situation de danger. Cela ne veut pas dire que, quand on n'a pas de papiers, on n'a pas de solution pour résoudre des problèmes de santé. Ce sera juste beaucoup plus compliqué et souvent plus coûteux. On peut demander à un médecin de nous soigner sans remboursement de la mutualité, puisqu'on n'est pas affilié, ou avoir recours à d'autres stratégies. Des associations comme Médecins du Monde ou la Croix-Rouge se spécialisent dans les soins aux personnes en situation de grande précarité, dont les sans-papiers. On peut aussi faire appel à des mécanismes de solidarité communautaire: dans une communauté immigrée, des prêts d'argent et autres formes de solidarité permettent à ceux qui en ont besoin d'accéder aux soins de santé.

ECLOSIO: En parlant du monde associatif, le Hub Humanitaire situé Gare du Nord permet aux sans-papiers de contacter leur famille à l'étranger, de passer des visites médicales... Dans quelles mesures ces associations de citoyens venant en aide à d'autres citoyens ne remplissent-elles pas un rôle qui devrait être joué par l'état?

JML: Depuis 2015 et ce que certains nomment la crise migratoire les autorités belges ont une approche très restrictive de l'accueil des personnes venant chercher une protection en Belgique ou transitant par le territoire. Si les personnes viennent chercher l'asile en Belgique, elles peuvent déposer une demande et sont prises en charge par des structures comme les centres d'accueil... Se lance alors une procédure d'asile, durant laquelle les personnes sont logées, ont accès à un médecin et parfois même à des cours basiques de langue. Mais le gouvernement fédéral estime que les personnes ne rentrant pas de demande d'asile n'ont grosso modo droit à rien.

ECLOSIO: Comme les personnes transitant par la Belgique pour rejoindre d'autres pays?

JML: Il y a en effet des personnes pour qui la Belgique n'est qu'un point de passage et qui ne souhaitent donc pas déposer de demande d'asile, mais aussi des personnes hésitant, par manque d'information ou par crainte, à déposer une demande d'asile en Belgique. Ce sont par exemple des personnes dont les empreintes digitales ont été prises dans d'autres pays de l'UE et qui risqueraient donc d'être renvoyées vers ces pays lorsqu'on examine leur demande d'asile. Il y a aussi des personnes craignant que leur demande ne soit pas traitée positivement ou d'autres qui sont incertaines que la Belgique soit la dernière étape de leur parcours migratoire. En ce qui concerne ces personnes au statut intermédiaire, le gouvernement fédéral a décidé d'être aveugle et rejette toute responsabilité à leur égard. Il se contente de faire respecter l'ordre en procédant à des arrestations de personnes sans titre de séjour. Faire comme si cette population n'existait pas n'est pourtant pas une approche souhaitable. Du point de vue humanitaire, ces populations peuvent se trouver dans des situations très précaires et ont besoin de vrais services. N'est-ce pas trop demander au secteur associatif et à la société civile de subvenir aux besoins de ces populations alors que leur nombre n'est pas gigantesque et que l'État aurait les moyens de prendre en charge? La Belgique ignore également cette population car elle craint que, en lui donnant des services et des droits, cela provoque un appel d'air. Aujourd'hui, dans les recherches existantes sur les migrations, cet appel d'air n'a jamais été avéré. Rien ne prouve que donner accès à un médecin à une personne arrivant en Belgique inciterait plus de monde à migrer vers la Belgique. Les décisions migratoires sont bien plus complexes que l'accès à des prestations sociales ou à des soins de santé.

Même si le système de santé performant et la qualité des écoles belges peuvent influencer un déplacement vers la Belgique plutôt que vers un autre pays, la qualité des services offerts par l'État providence ne peut à elle seule justifier la décision migratoire. Une vision assez stigmatisante de la migration se développe car on laisse penser qu'elle ne serait guidée que par un souhait de profiter du système social, alors que ce n'est pas le cas.



ECLOSIO: Pour rebondir sur ce cliché, les migrants représentent-ils vraiment un coût pour la société belge ?

JML: Cette idée que les immigrés représentent une charge pour les finances publiques belges est assez largement répandue : dans les enquêtes d'opinion, environ la moitié de la population belge est de cet avis. Souvent, cette opinion n'est pas basée sur des croyances xénophobes ou racistes mais sur des arguments à priori de bon sens. Par exemple, les immigrés ont en moyenne plus d'enfants que les personnes non-immigrées, et ont donc automatiquement tendance à recevoir plus d'allocations familiales.

De même, les immigrés sont plus durement touchés par le chômage, et donc représentent proportionnellement un budget plus élevé dans les dépenses de chômage. Cependant, ce type de raisonnement a différentes failles : utiliser uniquement le chômage et les allocations familiales pour faire un argument général sur le poids des immigrés pour la sécurité sociale, c'est oublier la plus grosse dépense sociale : les pensions. Les migrants ont tendance à être plus jeunes, et vont plus fortement contribuer au financement des pensions.

En conclusion, les études menées par différentes organisations internationales telles l'OCDE ou l'Union européenne soulignent toutes la difficulté de mesurer l'impact fiscal de l'immigration mais concluent néanmoins que celui-ci est soit nul, soit positif.

ECLOSIO: Que penser des citoyens belges poursuivis pour avoir hébergé des migrants en hiver ? Où se situe-t-on entre la non-assistance à personne en danger et la traite d'êtres humains dont ils sont accusés ?

JML: Il y a une claire tendance à criminaliser l'accueil. Bien sûr, des pratiques de traite existent en Belgique et il faut les condamner fermement, mais il faut aussi utiliser la nuance. Quand on frappe aveuglément et qu'on laisse sous-entendre que les plateformes citoyennes sont liées à des trafics d'êtres humains, je crois qu'il s'agit aussi de tentatives d'intimidation et d'instrumentalisation de la part de certains politiques qui veulent décourager la société civile de s'impliquer dans le dossier migratoire. Certains élus défendant une approche restrictive de l'immigration souhaitent décourager l'accueil citoyen. En effet, lorsque les belges sont en contact avec les migrants, une série de clichés sur lesquels ils fondent leurs politiques restrictives commencent à tomber. Le contact direct, par le biais de l'accueil, fait s'effondrer ces clichés. Pour défendre une politique migratoire restrictive, la tentation est donc grande de criminaliser l'accueil.

ECLOSIO: Votre projet de recherche porte sur les droits sociaux des migrants, pouvez-vous nous en dire plus ?

JML: Grâce à un financement du conseil européen de la recherche (ERC), nous constituons une base de données pour évaluer les critères d'accès à une série de prestations sociales (chômage, santé, allocations familiales, revenu d'insertion et pension) à destination des immigrés dans toute l'UE dans le but de repérer les pays où l'accès à la protection est plus aisée. Nous menons également un travail de terrain dans des grandes villes européennes avec des communautés immigrées pour voir si, au-delà du droit formel, l'accès est effectivement possible. Les premiers résultats seront présentés le 28 février 2019 lors d'une conférence rassemblant différents chercheurs européens à l'ULiège, à laquelle vos lecteurs et lectrices sont les bienvenus. 

PLUS D'INFOS

[HTTP://LABOS.ULG.AC.BE/SOCIALPROTECTION/](http://labos.ulg.ac.be/socialprotection/)



LE CONGÉ PARENTAL À L'UNIVERSITÉ

Dans la continuité de la protection de la maternité, le congé parental puise ses origines dans des recommandations européennes. Il permet aux deux parents de prendre soin de leur enfant âgé de 0 à 12 ans.

Il donne droit, durant la période d'interruption, à une compensation financière versée par l'ONEM. Le droit est acquis pour les deux parents, l'un pouvant transférer ce droit à l'autre s'il ne souhaite pas en bénéficier

Ce congé a, dans un premier temps, été octroyé aux travailleurs du secteur privé et est depuis peu appliqué aux travailleurs de certaines entités publiques. Le congé peut être pris par le travailleur selon plusieurs formules, une interruption à temps plein durant 4 mois consécutifs ou fractionnés, une réduction des prestations à mi-temps durant 8 mois ou fractions par 2 mois et enfin une réduction des prestations à 1/5 temps durant 20 mois ou fractions par 5 mois. Dans le cas de la réduction de prestations, le travailleur doit être occupé à temps plein. Dans le cas d'un fractionnement du congé, chaque période devra faire l'objet d'une demande auprès de l'employeur.

Pour information, le montant de l'allocation versée par l'ONEM s'élève à 750€ net (ou 1035€ majorée pour les travailleurs isolés) pour une interruption complète¹.

Jusqu'à présent, pour les agents de l'université, l'octroi du congé parental existait mais sans indemnisation par l'ONEM qui ne reconnaissait pas les travailleurs de l'université. En effet, l'université, institution publique, pour beaucoup de ses matières juridiques, est régie par une législation propre, se voyant refusée l'application de règles plus générales. De plus, ces législations varient selon que les statuts des travailleurs que l'on peut ranger en deux catégories, les agents statutaires (état) et les agents contractuels.



Cependant, dernièrement, l'ONEM a reconnu que l'Arrêté Royal du 10 avril 2014², était applicable pour les agents contractuels de l'université.

Cette bonne nouvelle est une première bonne étape dans le droit au congé parental des agents de l'Université de Liège. Il reste maintenant à rectifier la législation afin de permettre la mesure à tous les travailleurs de l'université, qu'ils soient contractuels ou agents de l'état. Dans son cahier de revendications pour la sectorielle de l'enseignement 2019/2020, la CSC-Services publics a interpellé le Ministre de tutelle, Monsieur Marcourt, afin que cette distorsion soit réglée au plus vite. 🇯

MARTINE EVRAUX

¹ www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/t19

² 10 avril 2014. Arrêté royal accordant le droit au congé parental et au congé pour l'assistance à un membre du ménage ou de la famille gravement malade à certains travailleurs.



L'AGROÉCOLOGIE, L'ALTERNATIVE AUX BESOINS ALIMENTAIRES MONDIAUX ?

RETOUR SUR UNE CONFÉRENCE DE MARC DUFUMIER

Les climatoseptiques ne nous contrediront pas: l'été 2018 a été marqué par deux canicules particulièrement inquiétantes dans toute l'Europe. Les experts sont unanimes, les phénomènes météorologiques extrêmes vont se multiplier dans les années à venir: pluies extrêmes, sécheresses, tempêtes tropicales... Le changement climatique est pointé du doigt comme responsable, nous considérons qu'il n'en est que le symptôme. En effet, c'est bien notre modèle de développement et plus particulièrement nos modes de production et de consommation des denrées alimentaires qui épuisent les ressources naturelles de la planète et font s'accumuler des tonnes de déchets. Pourtant considéré comme très rentable sur le plan économique, ce modèle, très peu soucieux des inégalités écologiques et sociales, nous impose un prix fort à payer: la planète meurt et nous aussi.

Mais comment mieux consommer? Comment enrayer un phénomène aussi global que le changement climatique? Comment relever les défis environnementaux, énergétiques et alimentaires d'aujourd'hui? Nous prenons le pari de croire que l'agroécologie est l'alternative à ces défis. Nous avons donc invité Marc Dufumier, agro-économiste, professeur émérite à l'Agroparistech et spécialiste des systèmes agraires et de leur évolution, il nous a présenté les enjeux de cette science lors d'une conférence¹.

UNE PARTIE DU MONDE SE NOURRIT MAL, L'AUTRE NE PEUT PAS SE NOURRIR

Pour Marc Dufumier, la cause profonde des désastres climatiques est la manière de cultiver: les pesticides - le glyphosate notamment - et les perturbateurs endocriniens qu'ils contiennent amènent de nombreuses maladies. Il évoque également l'usage de toxines dans le poulet, les antibiotiques dans la viande, les hormones dans le lait... Une grande partie de la planète se nourrit donc mal.

“
LA CAUSE PROFONDE
DES DÉSASTRES CLIMATIQUES
EST LA MANIÈRE DE CULTIVER
”

L'autre partie du monde ne peut pas se nourrir. Pourtant, d'après Marc Dufumier, ce n'est certainement pas à cause d'une insuffisance alimentaire dans le monde, au contraire: «pour nourrir un habitant correctement, il faut produire de l'ordre de 200 kilos de céréales par an par habitant et aujourd'hui, la production mondiale est de l'ordre de 350 kilos de céréales.

Malheureusement, les 150 kilos excédentaires ne servent pas à nourrir le reste du monde: ils sont gaspillés, la nourriture est jetée avant la date de péremption, les grandes surfaces font usage de chlore pour éliminer les invendus, la nourriture est destinée à l'alimentation animale, sans doute en nombre excessif, on utilise la nourriture pour en faire du carburant...

Si le monde a faim, c'est principalement le fruit de l'inégalité de revenus à l'échelle mondiale: certaines populations ne parviennent même pas à acheter leur propre production. En effet, les équipements ultras perfectionnés en Europe permettent de produire en très grande quantité des céréales comme le blé. On pourrait penser qu'en exportant l'excédent de blé à des populations qui ont des difficultés à se nourrir permettrait de faire reculer la fin dans le monde, mais c'est le contraire. L'agro-économiste l'explique: exporter l'excédent de blé dans ces conditions-là vient concurrencer, sur un même marché mondial, le travail de gens qui sont équipés de leurs mains. Le prix des produits est équivalent alors que le matériel pour produire les équipements est différent (mains versus grosse machine). Cette situation contribue à l'exode rural: les paysan.ne.s ne parviennent plus à se nourrir en cultivant, rejoignent dès lors les grandes villes, déjà surpeuplées où ils peinent à trouver un emploi.





L'AGROÉCOLOGIE, L'ALTERNATIVE AUX DÉFIS ALIMENTAIRES MONDIAUX ?

Notre modèle de développement basé sur la croissance à tout prix, est très rentable sur le plan économique, est également trop peu centré sur des inégalités écologiques et sociales. Tout comme Marc Dufumier, nous pensons que l'agroécologie est l'alternative à l'agriculture intensive.

« L'agroécologie est l'une des alternatives qui s'est développée à l'origine dans les pays du Sud pour répondre à ce besoin de recentrer l'agriculture autour de l'humain et de la nature. Elle a fait l'objet de différentes études et rapports scientifiques, qui l'envisagent comme une alternative crédible et durable au problème de l'insécurité alimentaire et aux multiples défis environnementaux, sociaux, économiques et démographiques. Elle propose des solutions concrètes face aux changements climatiques et contribue à la préservation des ressources naturelles indispensables à une production agricole durable. Elle favorise le maintien d'un tissu social car elle crée de l'emploi et des opportunités économiques dans des régions fortement touchées par l'exode rural et la pauvreté. Enfin, elle répond aux défis de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition qui sévissent dans les zones rurales car elle favorise une production diversifiée et saine, prioritairement destinée à la consommation locale². Avant d'arriver à correctement et durablement nourrir la population mondiale, l'agroécologie nous impose un changement de vie profond, en changeant notre manière de cultiver et de nous nourrir. Marc Dufumier nous propose quelques pistes d'actions concrètes.

En tant qu'agriculteur :

- En cultivant localement et donc en renonçant à des subventions destinées à des produits bas de gamme qui contribuent à ruiner la paysannerie du Sud ;
- En privilégiant la qualité à la quantité : cultiver des produits de meilleure qualité et bios et diminuer le rendement, permet d'accroître la valeur ajoutée et de créer de l'emploi. En effet, les produits labellisés pour leur bonne qualité bio comme « Nature et Progrès Biodynamie Demeter » sont vendus plus chers et dans des circuits plus courts, ces deux caractéristiques augmentent la part et le volume de la valeur ajoutée allant au producteur.

De plus, puisqu'ils n'utilisent ni herbicide ni pesticide, ces systèmes sont plus demandeurs en main d'œuvre (surtout en maraîchage).

En tant que politicien.ne, en prenant des décisions politiques, notamment à l'échelle de l'Union européenne, à travers la politique agricole commune :

- En stoppant les aides proportionnelles liées à la surface cultivée et en rémunérant correctement les agriculteurs et agricultrices afin de leur assurer des conditions de travail décentes ;
- En instaurant des droits de douane sur les excédents alimentaires que nous produisons ici et que nous exportons là-bas. Ou plus radicalement, en stoppant l'exportation des excédents agricoles, phénomène qui ruine certain.e.s agriculteur.trice.s du Sud ;

- En choisissant la nourriture labellisée comme seule alternative pour bénéficier d'une alimentation sans pesticides et sans perturbateurs endocriniens dans nos aliments, sans glyphosate dans l'eau du robinet... ;
- En provoquant un changement radical sur l'idée qu'il faut accroître à tout prix notre production et, pour cela, remplacer les hommes et les femmes par des machines ;
- En résistant aux influences des multinationales telles que Monsanto, Danone, Bayer...

Si tous ces efforts étaient mis en place, selon Marc Dufumier, les impacts au Sud seraient également positifs : Les peuples du Sud, à l'abri de ces droits de douane, pourraient commencer à épargner pour pouvoir s'équiper. Il y aurait moins de mouvements migratoires, moins d'exode rural, les paysans là-bas pourraient travailler dignement dans leur pays et pourraient répondre par eux-mêmes aux besoins alimentaires de leur peuple sans avoir à dépendre de nos céréales.

Aux pistes d'actions proposées par Marc Dufumier, nous voulions ajouter des pistes d'actions qui nous concernent tous et toutes en tant que consommateurs et consommatrices. Une alimentation à la fois locale, durable, responsable et saine est possible. Pourtant, seule.e, dans un supermarché, il peut être très difficile de s'y retrouver : comment opérer des choix éthiques, écologiques et économiques sur chaque aliment dans des quotidiens souvent déjà surchargés ?



EXPÉRIMENTATION DE FERTILISATION NATURELLE AU CAMBODGE © ECLOSIO

Des alternatives en Belgique existent comme les achats en circuit court, les commerces spécialisés comme efarmz, les groupes d'achat en commun (GAC). Mais elles ont aussi certaines limites et freins comme le prix des aliments ou la gamme limitée de produits. C'est pour cette raison que de nombreuses coopératives voient le jour en Belgique. La Beescoop à Bruxelles en est un exemple. Cette coopérative permet notamment l'accès à l'alimentation durable à un maximum de personnes; encourage une économie locale en créant des partenariats sur le long terme avec des producteurs de la région; crée un espace convivial permettant de renforcer la cohésion sociale; mettre en place une politique du prix juste: un prix le plus accessible possible pour les consommateurs tout en rémunérant correctement le travail du producteur; propose une politique de transparence de l'information sur les produits et sur le fonctionnement du supermarché.

L'AGROÉCOLOGIE, ALTERNATIVE AUX DÉFIS ÉNERGÉTIQUES MONDIAUX?

L'usage des énergies fossiles joue encore un rôle essentiel dans le changement climatique. Pourtant, en plus d'être polluantes, ces ressources sont de moins en moins disponibles. Mais vivre sans pétrole semble encore être inimaginable en 2018. De plus en plus de productions agricoles ne sont pas destinées à nourrir des humains, mais bien à produire des carburants. Pour Marc Dufumier, le problème réside également dans l'énergie dépensée pour produire les engrais de synthèse et les produits phytosanitaires (soins à donner aux végétaux).

C'est à ce défi que l'agroécologie répond également: l'utilisation intensive des ressources que la nature produit par exemple l'énergie du soleil, l'azote, ou encore le carbone.

En plus d'être gratuites, ces ressources sont produites en quantité illimitée dans la nature et se renouvellent en permanence.

Par exemple, en ce qui concerne l'énergie solaire, Marc Dufumier nous explique qu'il faut optimiser la capacité de la plante à produire de l'alimentation par le fait qu'elle intercepte les rayons solaires, que nous ne sommes pas en mesure de valoriser directement.

CONCLUSION

Les constats climatiques sont inévitables. Les changements se doivent d'être radicaux et collectifs. L'agroécologie permet de contribuer à relever ces défis aussi bien sur le plan agronomique, social, écologique, économique que nutritionnel. Elle permettrait, pour Marc Dufumier, de nourrir le monde entier sans dommage pour les générations futures et sans dommages pour la planète.

Mais elle nécessite avant tout de remettre en question notre notion actuelle de progrès basé sur l'efficacité et la rentabilité. Aujourd'hui, le progrès, c'est de tout mettre en place pour qu'un jour chaque personne puisse se nourrir et vivre dignement, tout en respectant les limites de la nature, sans laquelle, nous ne serions rien. 🌱

CLAIRE BROUWEZ

1 En novembre 2017, à Liège et à Gembloux. Cette conférence était organisée par Île de Paix en collaboration avec Gembloux Agro-Bio Tech - ULiège, Universud, ADG et la Coopération belge au développement.
2 L'agroécologie: reconnecter l'homme à son écosystème, ADG, novembre 2016, disponible sur www.ong-adg.be/docs/publications/adg-agroy-cologie-vf-ld.pdf



Envie de...

- Prendre la plume
dans notre magazine *CULTIVONS LE FUTUR*
- Prendre le micro
dans notre émission radio *VOIX SOLIDAIRES*
- Mener des actions de sensibilisation
sur votre campus
- Vous former et échanger
sur des thématiques sociales et environnementales
- Mettre vos compétences au service
de la solidarité internationale
- **Contactez-nous !**
gwendoline@eclosio.org pour Gembloux
claire.brouwez@eclosio.org pour Liège

• Vous souhaitez nous soutenir ?

Faites un don ! Grâce au soutien de nos bailleurs institutionnels, chaque euro que vous versez nous permet de mobiliser jusqu'à 10 euros pour nos actions. Votre soutien financier est indispensable à la réalisation de nos projets. Contribuez à nos actions en faisant un don sur le compte BEO4 5230 8027 2831 (attestation fiscale pour tout don à partir de 40 €).
Merçi de votre soutien !

Eclosio
L'ONG DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

